

A10 Projet d'Échangeur multimodal de Rochepinard

**UNE NOUVELLE PORTE
D'ENTRÉE MÉTROPOLITAINE**

PROJETS DE
**L'AUTOROUTE
BAS CARBONE
EN TOURAINE**



MOBILITÉ

Dossier de concertation

Du 02 novembre au 15 décembre 2026



M. Thomas Campeaux
Préfet d'Indre-et-Loire

Édito

En France, les transports représentent aujourd'hui plus d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre : décarboner nos déplacements constitue une priorité, inscrite dans la Stratégie Nationale Bas-Carbone, à laquelle l'Indre-et-Loire entend pleinement prendre part. La transition écologique est l'affaire de tous, et les mobilités en sont l'un des leviers les plus concrets.

C'est dans cet esprit que l'État a décidé d'accélérer la décarbonation et la transition environnementale des infrastructures autoroutières avec la signature d'un avenant au contrat de concession de Cofiroute le 30 janvier 2026.

Pôles d'échanges multimodaux, nouveaux échangeurs, passerelles dédiées aux piétons et aux cyclistes, protections acoustiques : ces aménagements représentent un investissement global de 105 millions d'euros, au titre du contrat de concessions de Cofiroute, avec le soutien de Tours Métropole Val de Loire et des collectivités partenaires.

Des mobilités plus simples, plus connectées et plus durables, de la métropole tourangelle à la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre seront ainsi offertes aux usagers de demain.

Ces ambitions, portées ensemble, concourent à l'Autoroute Bas Carbone et au SERM Touraine pour dessiner une transformation des mobilités du quotidien, au bénéfice des usagers du territoire.

La concertation qui s'ouvre aujourd'hui en constitue une étape essentielle. Je vous invite à vous en saisir pleinement, afin que ces projets se construisent avec vous et pour vous.

Thomas Campeaux
PRÉFET D'INDRE-ET-LOIRE

Sommaire

01.

COMPRENDRE LE CONTEXTE ET LES ENJEUX

Transformer l'autoroute pour transformer les mobilités

P05 → Préambule

P06 → Le programme de l'Autoroute Bas Carbone

P08 → L'A10 et l'A85 : des leviers pour transformer les mobilités

P10 → Articuler les mobilités à l'échelle du territoire

P12 → Les projets de mobilité de l'Autoroute Bas Carbone

P14 → Les acteurs du projet et le financement

P15 → Les partenaires

02.

LE PROJET D'ÉCHANGEUR MULTIMODAL DE ROCHEPINARD SUR L'A10

Une nouvelle porte d'entrée multimodale sur l'A10

P16 → Une nouvelle porte d'entrée au service des mobilités

P18 → Le PPA de la Porte Est Métropolitaine

P20 → Présentation du projet

P22 → Les bénéfices du projet

P23 → Les chiffres clés

P24 → Un projet intégré dans son environnement

03.

LA CONCERTATION PUBLIQUE

S'informer, échanger, contribuer

P26 → Le cadre de la concertation

P27 → Les objectifs de la concertation

P29 → Les dispositifs de concertation : s'informer, s'exprimer et participer

P31 → Donnez votre avis !

P32 → Et après ?

01. COMPRENDRE LE CONTEXTE ET LES ENJEUX

Transformer l'autoroute pour transformer les mobilités

Avant de présenter le projet d'échangeur multimodal sur l'A10, à Rochepinard, il est important de comprendre les besoins auxquels il répond. Cette première partie revient sur les enjeux de mobilité en Touraine, les transformations engagées à l'échelle du territoire et les projets qui contribuent à construire des déplacements plus simples, plus connectés et plus durables.

PRÉAMBULE

La Touraine s'est construite autour de grands réseaux d'infrastructures qui ont progressivement dessiné son armature territoriale et urbaine. Depuis la fin du XIX^e siècle, le territoire s'affirme comme **un carrefour de mobilités**, à la croisée des axes ligérien et atlantique.

La présence de trois axes autoroutiers - A10, A28 et A85 - ainsi que le maillage dense de l'étoile ferroviaire à huit branches, renforcé par la ligne à grande vitesse Paris-Bordeaux, illustrent ce rôle de hub à l'échelle nationale et régionale.

L'histoire du territoire est également marquée par la présence de l'ancien canal reliant la Loire au Cher, qui permettait autrefois d'acheminer les marchandises depuis la façade atlantique.

Son emprise a ensuite servi de socle à la construction de **l'autoroute A10**, infrastructure devenue aujourd'hui un **axe majeur des déplacements métropolitains**.

Parallèlement, la Touraine s'est affirmée comme une **destination reconnue pour les mobilités douces** grâce à des itinéraires cyclables de renommée internationale, parmi lesquels la Loire à Vélo.

Le programme Autoroute Bas Carbone constitue une nouvelle étape de cette histoire. Sa mise en œuvre opérationnelle contribue, au même titre que le Service Express Régional Métropolitain de Touraine, à la transformation des mobilités engagée sur le territoire.



3

autoroutes structurantes
A10, A28 et A85



8

branches à l'étoile ferroviaire tourangelle

Décarbonation des axes A10 et A85, étoile ferroviaire, cars express interurbains, pôles d'échanges multimodaux, développement du réseau Fil Bleu et des liaisons cyclables, covoiturage : l'ensemble de ces projets traduit une ambition commune à laquelle s'associent l'Etat, les collectivités territoriales et les gestionnaires d'infrastructures. Celle d'une mobilité plus fluide, plus accessible et plus respectueuse de l'environnement.

Le Programme de l'Autoroute Bas Carbone

L'Autoroute Bas Carbone est un programme partenariale pionnière en France, engagée depuis 2021 par Tours Métropole Val de Loire et VINCI Autoroutes. **Son objectif : faire évoluer le rôle de l'autoroute afin d'accompagner la transition écologique et la transformation des mobilités du quotidien.** Ce partenariat repose sur une conviction simple : l'autoroute peut devenir une infrastructure structurante au service de mobilités plus durables, plus partagées et mieux connectées aux autres réseaux de transport.

L'Autoroute Bas Carbone associe ainsi **plusieurs ambitions complémentaires** :

- favoriser les **mobilités décarbonées** et l'**intermodalité** ;
- améliorer les **connexions** entre les réseaux de transport ;
- **accompagner les projets urbains et économiques** du territoire ;
- **améliorer l'insertion environnementale** des infrastructures ;
- contribuer à la **transition énergétique**.

Le projet d'échangeur multimodal de Rochepinard constitue un projet central du programme Autoroute Bas Carbone à l'échelle de la métropole tourangelle. Pensé comme une véritable porte d'entrée multimodale sur l'A10, ce nouvel équipement permettra de favoriser les mobilités partagées et de faciliter les correspondances entre les différents modes de déplacement : voiture, cars express, train, vélo, covoiturage, transports collectifs urbains et interurbains. L'ambition est de proposer des déplacements plus simples, plus fluides et moins carbonés, pour accompagner la mobilité des habitants, des salariés et des usagers du territoire.



POUR ALLER + LOIN

Décarboner les mobilités : un enjeu national et local

En France, les transports représentent aujourd'hui 34 % des émissions de gaz à effet de serre. La transition vers des mobilités plus durables constitue donc une priorité nationale, inscrite dans la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) qui fixe un cap clair : **réduire de 50 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.**

Dans ce contexte, les territoires ont un rôle majeur à jouer. En Touraine, les mobilités du quotidien reposent encore très largement sur la route. Transformer ces usages, sans pénaliser l'accessibilité ni la fluidité des déplacements, constitue un défi collectif. **C'est pour répondre à cet enjeu que Tours Métropole Val de Loire et VINCI Autoroutes ont choisi d'unir leurs expertises à travers une programme partenarial ambitieux : l'Autoroute Bas Carbone.**



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le partenariat Autoroute Bas Carbone signé entre Tours Métropole Val de Loire et VINCI Autoroutes est le premier programme de cette nature en France entre une métropole et un concessionnaire autoroutier.



L'A10 et l'A85 : des leviers pour transformer les mobilités

Les autoroutes A10 et A85 jouent un rôle essentiel dans les mobilités du quotidien. Parce qu'elles concentrent une grande partie des déplacements, elles peuvent devenir de véritables leviers pour faciliter les nouvelles mobilités, mieux connecter les modes de transport et accompagner la transition du territoire.

Faire évoluer le rôle de l'autoroute, c'est imaginer de nouvelles façons de se déplacer. En s'appuyant sur des axes particulièrement fréquentés, il devient possible de développer le covoiturage et les lignes de cars express, d'améliorer les correspondances avec le train, le tramway et le bus mais aussi de faciliter les déplacements à pied et à vélo. L'autoroute devient ainsi un point d'appui pour les mobilités partagées et les alternatives à l'usage individuel de la voiture. En renforçant les connexions entre les réseaux, l'A10 et l'A85 contribueront à offrir davantage de choix et à rendre les déplacements du quotidien plus fluides et plus pratiques.



REPÈRE

Mieux connecter les réseaux de transport

La convention Autoroute Bas Carbone prévoit la création de six pôles d'échanges multimodaux sur les autoroutes A10 et A85. Implantés à des emplacements stratégiques, ils faciliteront les correspondances entre les différents modes de déplacement et répondront aux besoins propres de chaque territoire.



L'autoroute ne sert plus seulement à circuler :
elle contribue à organiser et faciliter les nouvelles mobilités.

Articuler les mobilités à l'échelle du territoire

L'Autoroute Bas Carbone s'inscrit dans la **transformation des mobilités** engagée en Touraine. En articulation avec le Service Express Régional Métropolitain de Touraine (SERM), **les aménagements déployés dans le cadre de l'Autoroute Bas Carbone contribueront à mieux relier les différents réseaux de transport aux principaux pôles de vie du territoire.**

Les pôles d'échanges multimodaux sur l'A10 et l'A85 seront reliés aux lignes de cars express, au réseau Fil Bleu (bus et tramway), aux futurs bus à haut niveau de service, aux réseaux cyclables, notamment VéliVal, et, pour certains sites, aux gares ferroviaires.

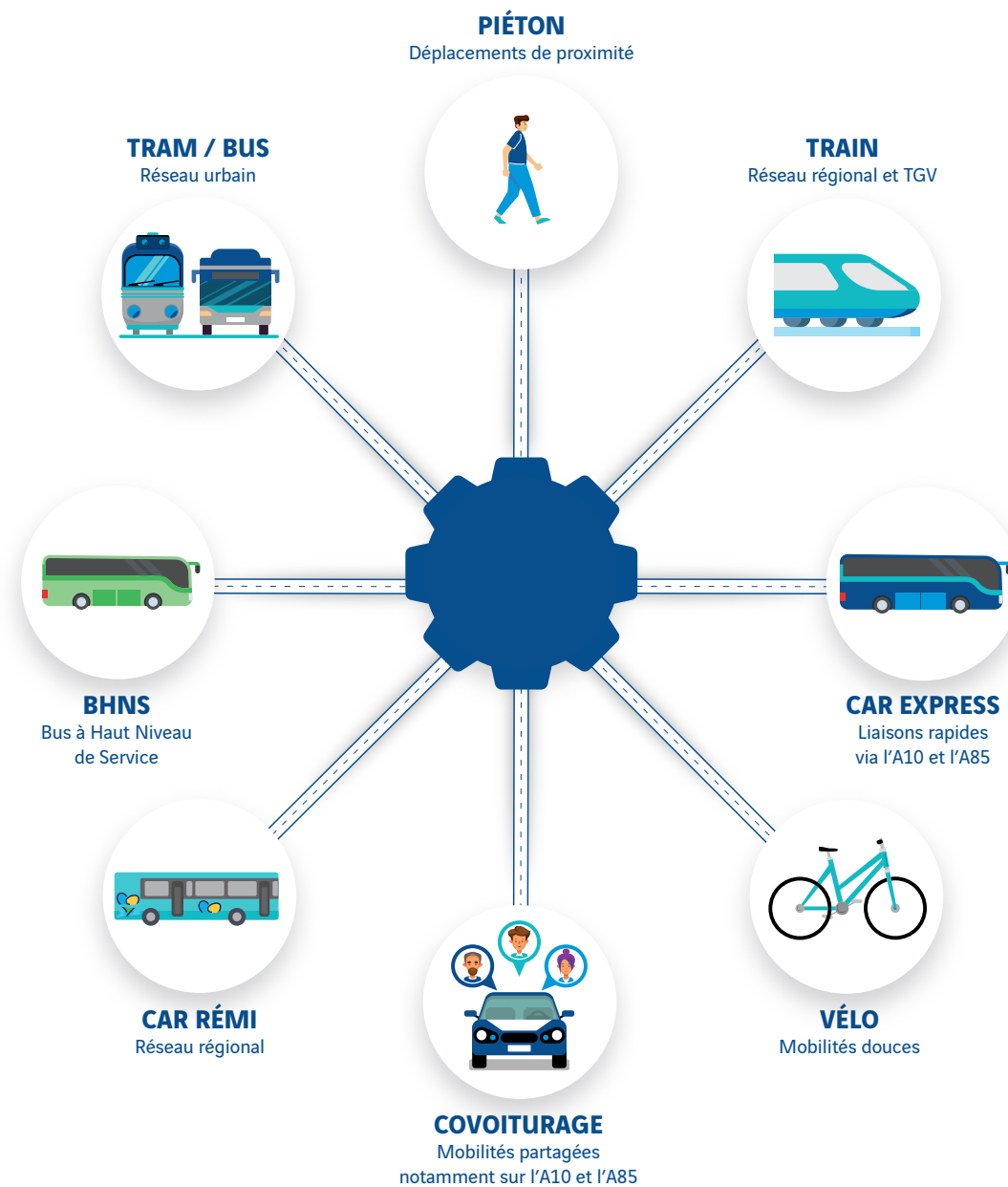
Des franchissements de l'A10 dédiés aux mobilités douces seront également aménagés afin de préserver la continuité des déplacements et d'atténuer l'effet de coupure de l'infrastructure autoroutière.

Accompagner le développement de la Touraine

L'Autoroute Bas Carbone est avant tout un projet de territoire, pensé pour accompagner le développement durable de la Touraine.

Ses orientations sont cohérentes avec les principaux documents stratégiques et d'urbanisme : Schéma de Cohérence Territoriale (qui affirme notamment l'importance de relier étroitement l'aménagement du territoire aux grands projets de transport via une concentration des nouvelles urbanisations autour des pôles de mobilité), Plans Locaux d'Urbanisme, futur PLU métropolitain et Plan de Mobilité

Des transports complémentaires



En facilitant les correspondances et le recours aux mobilités partagées (transports collectifs, covoiturage ...), l'Autoroute Bas Carbone contribue au développement d'une offre de déplacements plus diversifiée et moins carbonée.

Les projets de mobilité de l'Autoroute Bas Carbone

Mieux relier les territoires, faciliter les correspondances et offrir davantage de solutions de déplacement : telle est l'ambition des projets de mobilité de la convention Autoroute Bas Carbone.



1 nouvel échangeur multimodal à l'est de la métropole (A10)

Un échangeur multimodal au niveau de la Porte Est Métropolitaine pour améliorer l'accès au secteur de Rochepinard, et faciliter les correspondances avec la gare de Saint-Pierre-des-Corps. Il permettra d'inverser l'accès à la gare TGV et ainsi de réduire le trafic automobile dans les quartiers habités.



1 nouvel échangeur multimodal à Joué-lès-Tours au sud de la métropole (A85)

Un nouvel échangeur à Joué-lès-Tours pour mieux desservir le sud de la métropole et la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre éviter aux poids lourds de traverser les secteurs résidentiels et renforcer les connexions intermodales et les mobilités partagées.



6 pôles d'échanges multimodaux (PEM)

Des hubs de mobilité connectés à l'A10 et à l'A85 pour faciliter les correspondances entre la voiture, le covoiturage, les cars express, le train, les bus, le tramway et le vélo. Ils contribueront également à faire de l'A10 et de l'A85 des axes au service des futures lignes de cars régionaux prévues dans le projet de SERM.



3 passerelles pour les mobilités douces et actives

De nouvelles passerelles permettront de franchir l'A10, entre la Loire et le Cher, afin de reconnecter les quartiers et de sécuriser les déplacements à pied et à vélo



De nouveaux traitements acoustiques

De nouveaux écrans acoustiques et des isolations de façades renforceront la protection des secteurs riverains de l'A10 entre Tours et Saint-Avertin et contribueront à une meilleure insertion de l'autoroute dans son environnement urbain.

6 PEM

- A10 PARÇAY-MESLAY
- A10 TOURS-CENTRE
- A10 CHAMBRAY-LÈS-TOURS
- A10 SORIGNY
- A85 VEIGNÉ
- A85 ESVRES-SUR-INDRE

Projet de Pôle d'Echange Multimodal (PEM)

Projet d'échangeur multimodal autoroutier

Projet de 3 passerelles piétons-vélos entre la Loire et le Cher

Projet de traitement acoustique

Projet de lignes de cars express sur autoroute

Arrêts des lignes de cars express



Les acteurs du projet

Des projets de territoire, portés collectivement

Les projets de mobilité issus du programme Autoroute Bas Carbone sont soutenus par l'État, la Préfecture d'Indre-et-Loire, Tours Métropole Val de Loire, les communes concernées ainsi que VINCI Autoroutes.

105,3M€

d'investissements sont engagés, au titre de la concession autoroutière de l'Etat, par VINCI Autoroutes avec le soutien de Tours Métropole Val de Loire et des collectivités partenaires.

35,6M€

6 pôles d'échanges multimodaux sur l'A10 et l'A85.

38M€

2 échangeurs multimodaux sur l'A10 et l'A85.

31,7M€

3 passerelles pour les piétons et les vélos au-dessus de l'A10, entre la Loire et le Cher, et **les traitements acoustiques** entre les sorties n°20 et 22 le long de l'A10.

Les financeurs



VINCI Autoroutes finance intégralement les projets de pôles d'échanges multimodaux sur l'A10 et l'A85 et l'échangeur multimodal de Rochepinard sur l'A10. Le concessionnaire finance également à 50 % les passerelles dédiées aux piétons et aux cyclistes au-dessus de l'A10, entre la Loire et le Cher, et le projet de traitement acoustique dans la traversée de Tours, le long de l'A10. Ces investissements se font dans le cadre d'un avenant au contrat de concession de Cofiroute signé en janvier 2026..



Tours Métropole Val de Loire finance intégralement l'échangeur de Joué-lès-Tours sur l'A85 et à 50 % les passerelles dédiées aux piétons et aux cyclistes au-dessus de l'A10, entre la Loire et le Cher, ainsi que le projet de traitement acoustique dans la traversée de Tours, le long de l'A10.

Les partenaires



02. LE PROJET D'ÉCHANGEUR MULTIMODAL DE ROCHEPINARD

Une nouvelle porte d'entrée multimodale sur l'A10 au service des mobilités du quotidien

Le projet d'échangeur multimodal de Rochepinard vise à créer une **nouvelle porte d'entrée sur l'A10, au cœur de la métropole tourangelle**, mieux adaptée aux besoins actuels et futurs du territoire.

Aujourd'hui, les accès à l'A10 sont concentrés sur quelques échangeurs, ce qui génère des reports de circulation sur le réseau local, des difficultés d'accès pour certains quartiers et une saturation ponctuelle de plusieurs axes, notamment du boulevard Pompidou.

Porté et financé par VINCI Autoroutes dans le cadre du programme Autoroute Bas Carbone, ce nouvel aménagement facilitera les connexions entre l'autoroute, la gare TGV de Saint-Pierre-des-Corps, les réseaux de transport en commun et les autres solutions de mobilité du territoire.

Le futur échangeur permettra de mieux répartir les flux de déplacement, de faciliter les correspondances entre les différents modes de transport et d'accompagner la transformation des mobilités engagée à l'échelle de la Touraine.

Un projet structurant pour l'est métropolitain

Le futur échangeur multimodal de Rochepinard s'inscrit dans une réflexion plus large de transformation de l'entrée est de la métropole tourangelle.

Cette ambition se traduit notamment à travers le **Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) de la Porte Est Métropolitaine**, signé en 2023. Ce dispositif permet à plusieurs partenaires publics et privés de porter ensemble un projet de territoire cohérent, conciliant enjeux environnementaux, économiques et de mobilité.

Le PPA de la Porte Est Métropolitaine réunit l'État, Tours Métropole Val de Loire, plusieurs communes, le Syndicat des Mobilités de Touraine ainsi que VINCI Autoroutes et SNCF Gares & Connexions. Il porte sur un secteur stratégique situé entre l'A10, le Cher et la gare TGV de Saint-Pierre-des-Corps.

Le futur échangeur multimodal de Rochepinard constitue l'un des projets centraux du PPA. Il jouera un rôle structurant pour améliorer l'accessibilité du secteur, mieux connecter les différents réseaux de transport et accompagner les transformations urbaines et économiques de l'est métropolitain.

2025-2028
Études - Concertation - Procédures

2029-2032
Travaux

2032
Mise en service

Où en est le projet ?

Le projet est **actuellement en phase d'études**. Ces études ont pour objectif de mieux connaître les caractéristiques du site d'implantation afin d'adapter la conception du projet et de définir les solutions techniques les plus appropriées.

Selon les besoins du projet, elles portent notamment sur le trafic, la topographie, la géotechnique, les inventaires de faune et de flore, les enjeux socio-économiques, la qualité de l'air, l'acoustique ou encore les réseaux existants.

À ce stade, le projet n'est pas figé. Les études se poursuivent et la concertation publique permettra de les enrichir grâce aux observations et propositions formulées par le public avant la finalisation du projet.



Le PPA de la Porte Est Métropolitaine



Un projet global pour transformer l'est de la métropole

→ Un territoire stratégique à l'échelle métropolitaine

Le PPA de la Porte Est Métropolitaine porte sur un secteur de 470 hectares situé entre l'A10, le Cher et La Ville-aux-Dames. Ce territoire concentre de nombreux enjeux en matière d'environnement, d'économie et de mobilités. Il constitue à la fois une porte d'entrée de la métropole, un pôle économique majeur et un secteur clé pour articuler les modes de transport.

→ Une démarche partenariale forte

Le PPA réunit 11 partenaires autour d'une vision commune du développement du territoire: l'État, Tours Métropole Val de Loire, plusieurs communes, le Syndicat des Mobilités de Touraine, VINCI Autoroutes et SNCF Gares & Connexions. L'objectif est de coordonner les projets d'aménagement, de mobilité et de transition environnementale afin de garantir une évolution cohérente du secteur à long terme.

→ L'échangeur de Rochepinard : un projet structurant du PPA

Le futur échangeur multimodal de Rochepinard constitue l'un des projets centraux du PPA de la Porte Est Métropolitaine. Il permettra d'améliorer l'accessibilité du secteur, de faciliter les déplacements du quotidien et de mieux connecter les différents réseaux de transport, notamment le futur pôle gare TGV de Saint-Pierre-des-Corps. Le projet accompagnera ainsi les transformations urbaines et les mobilités de demain à l'échelle de l'est métropolitain.



QU'EST-CE QU'UN PPA ?

Un Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) est un outil qui permet à des acteurs publics et privés de **travailler ensemble autour d'un projet de territoire**. Il vise à coordonner les actions, partager les expertises et garantir des aménagements cohérents, utiles et adaptés aux besoins des habitantes et des habitants, dans une vision commune du développement du territoire.



Présentation du projet

Quelle est l'implantation envisagée ?

Le projet d'échangeur multimodal de Rochepinard se situe sur l'autoroute A10, au nord du Cher, sur les communes de Tours et de Saint-Pierre-des-Corps.

Le futur aménagement prendra place au cœur d'un secteur stratégique, à l'interface entre les **quartiers résidentiels de Rochepinard, Beaujardin et Bouzignac, à l'ouest** de l'autoroute, et un important **pôle économique, commercial et de services à l'est**. Ce territoire concentre aujourd'hui **près de 7 000 emplois** ainsi que de nombreux équipements structurants à l'échelle métropolitaine.

Le projet améliorera notamment l'accessibilité d'un **pôle commercial dynamique, du Parc des Expositions, du complexe sportif de la Vallée du Cher, du Marché de Gros, des zones d'activités des Yvaudières et des Grands Mortiers** ainsi que de la **gare TGV de Saint-Pierre-des-Corps**, qui accueille déjà près de

5,7 millions de voyageurs par an et avec une projection à 10 millions de voyageurs en 2050.

Situé au cœur du Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) de la Porte Est Métropolitaine, le futur échangeur constitue un levier majeur pour mieux connecter les quartiers, les pôles d'emploi, les grands équipements et les différents réseaux de transport à l'échelle de la métropole tourangelle.

À ce stade des études, le tracé définitif du futur échangeur n'est pas arrêté. Plusieurs variantes d'aménagement sont actuellement étudiées afin d'identifier la solution la mieux adaptée aux contraintes du site et aux besoins du territoire. Ces hypothèses font l'objet d'échanges et de concertations avec les collectivités, les riverains, les acteurs économiques, et les partenaires institutionnels.

Que prévoit le projet ?

Le projet porte sur la création d'un échangeur complet sans péage sur l'autoroute A10, situé sur les communes de Tours et de Saint-Pierre-des-Corps. À ce stade des études, il prévoit notamment :



1 bretelle d'entrée et 1 bretelle de sortie dans les deux sens de circulation



des raccordements au réseau local par giratoires ou carrefours à feux



une connexion avec un pôle d'échanges multimodal



un accès facilité aux futurs services de cars express sur autoroute

Le projet de Rochepinard ne se limite pas à un simple accès routier à l'autoroute et réciproquement. Il est pensé comme un échangeur multimodal, c'est-à-dire un lieu permettant de passer facilement d'un mode de transport à un autre.

Concrètement, le futur échangeur permettra de connecter l'autoroute A10 aux transports collectifs urbains et interurbains, à la future ligne de Bus à Haut Niveau de Service, aux futures lignes de car express, à la gare TGV de Saint-Pierre-des-Corps ainsi qu'aux itinéraires cyclables du réseau VéliVal. Il favorisera également le développement des mobilités partagées, comme le covoiturage.



Les bénéfices du projet

→ Une nouvelle porte d'entrée stratégique depuis l'A10

Le futur échangeur multimodal améliorera nettement la desserte d'un secteur majeur de la métropole tourangelle. Directement relié à l'A10, il facilitera l'accès aux grands sites situés à l'est de l'autoroute : un pôle commercial dynamique, le Parc des Expositions, le complexe sportif de la Vallée du Cher, le Marché de Gros ou encore la gare TGV de Saint-Pierre-des-Corps.

À l'ouest de l'autoroute, il améliorera également la desserte des quartiers résidentiels de Rochepinard, Beaujardin et Bouzignac, en offrant de nouvelles connexions vers les principaux pôles d'activités, équipements et services de la métropole. Le projet contribuera ainsi à mieux relier les différents secteurs du territoire et à faciliter les déplacements du quotidien des habitants.

→ Renforcement de l'intermodalité au cœur de la métropole

Associé à un pôle d'échanges multimodal, le futur échangeur constituera un véritable levier pour développer des mobilités plus connectées et moins carbonées. Il permettra de mieux combiner les modes de déplacement, de faciliter les correspondances et d'encourager les mobilités partagées, notamment les cars express et le covoiturage. Directement relié aux transports collectifs, au futur Bus à Haut Niveau de Service, aux itinéraires cyclables de VéliVal et à la gare TGV de Saint-Pierre-des-Corps, il offrira des trajets plus simples, plus fluides et mieux connectés à l'échelle de la métropole. En rééquilibrant les flux de déplacement, le projet accompagnera la transition vers des mobilités plus durables et contribuera à réduire la part de la voiture individuelle dans ce secteur très urbanisé.

→ Un soutien stratégique à l'attractivité du territoire

Le futur échangeur multimodal accompagnera le développement d'un secteur stratégique concentrant de nombreuses activités économiques, commerciales et de services, à proximité immédiate du futur pôle TGV de Saint-Pierre-des-Corps. Grâce à une desserte plus directe et mieux connectée, le projet facilitera l'accès aux zones d'activités, aux grands équipements métropolitains et aux pôles commerciaux de l'est tourangeau. Les aménagements prévus, associés au futur pôle d'échanges multimodal, contribueront ainsi à renforcer l'attractivité économique et commerciale du territoire tout en accompagnant les transformations engagées dans le cadre du PPA de la Porte Est Métropolitaine.

→ Une circulation plus fluide et un cadre de vie amélioré

Le futur échangeur multimodal contribuera à améliorer les déplacements du quotidien tout en accompagnant une circulation plus apaisée dans le secteur. Les premiers éléments des études de trafic tendent à montrer que l'échangeur permettra de mieux répartir les flux de circulation et de réduire le trafic sur le boulevard Pompidou ainsi que dans les centres-villes de Saint-Pierre-des-Corps et de Tours (boulevard Heurteloup). Les nouvelles connexions vers le boulevard Richard-Wagner et l'avenue Jacques-Duclos faciliteront les trajets du quotidien et amélioreront l'accessibilité des quartiers et des équipements voisins.

→ Un accès plus rapide pour les secours

Le nouvel échangeur apportera un bénéfice direct pour la sécurité. La caserne de pompiers du boulevard Wagner (Caserne Chassagne) disposera d'un accès plus rapide à l'autoroute, permettant des interventions plus efficaces sur l'ensemble du territoire métropolitain. Ce gain de temps, parfois décisif, renforcera la sécurité des habitants.

CHIFFRES CLÉS



3

années d'études
et de procédures
(2026 à 2028)



4

années de travaux
(2029 à 2032)



de -7 à
-8 %

de la part modale de la voiture
à l'échelle du PPA entre 2025 et 2050
grâce à l'échangeur de Rochepinard

source : étude de mobilité dans le cadre du Plan de Mobilité menée
par Syndicat des Mobilités de Touraine.



100%

financé
par VINCI Autoroutes



POUR ALLER + LOIN

L'objectif est d'assurer une meilleure cohérence entre les infrastructures de déplacement afin de proposer des circulations plus fluides pour les usagers. Ces aménagements contribueront également à apaiser les mobilités dans un secteur particulièrement fréquenté et à améliorer les connexions avec les différents modes de transport.

Un projet intégré dans son environnement

Le projet d'échangeur multimodal de Rochepinard est conçu pour limiter au maximum ses impacts sur l'environnement et la qualité de vie des riverains. Situé dans un secteur urbain sensible, il intègre dès les premières études les enjeux liés au bruit, à la qualité de l'air, à l'eau, à la biodiversité et à l'insertion urbaine. La conception du projet repose sur la démarche « Éviter, Réduire, Compenser » afin de rechercher les solutions les plus adaptées au territoire.

→ La démarche environnementale : éviter, réduire, compenser

Le Projet d'Échangeur Multimodal de Rochepinard s'appuie sur la démarche « Éviter, Réduire, Compenser » (ERC), qui vise à limiter au maximum les impacts sur l'environnement.

Éviter, d'abord, en repérant dès les études ce qui pourrait affecter les milieux naturels, les paysages ou la biodiversité, afin d'adapter le projet pour que ces impacts n'aient pas lieu.

Réduire, ensuite, lorsque certains effets ne peuvent pas être totalement supprimés, en ajustant les travaux ou les aménagements pour en limiter la portée.

Compenser, enfin, lorsque quelques impacts résiduels subsistent, en recréant ou en restaurant des milieux naturels équivalents ailleurs.

Cette démarche guide la conception du projet afin de préserver les équilibres naturels et de garantir une bonne intégration du futur échangeur dans son environnement.

→ Limitation des emprises foncières

Depuis le lancement du projet, l'objectif est de **limiter au maximum les emprises nécessaires à la réalisation du futur échangeur multimodal de Rochepinard**, afin de réduire son impact dans un secteur déjà fortement urbanisé.

Plusieurs variantes d'aménagement sont actuellement à l'étude pour identifier la solution la mieux adaptée au site. Les équipes travaillent notamment sur l'implantation des bretelles et l'organisation des futurs aménagements, en concertation avec les acteurs du territoire.

La concertation publique permettra également de recueillir les avis et d'enrichir les réflexions avant de définir les emprises définitives du projet, à l'issue des études d'avant-projet.

→ Respect de la réglementation sur le bruit

Le projet intègre dès les études une analyse de l'environnement sonore autour de Rochepinard afin d'identifier les secteurs les plus sensibles. Des simulations acoustiques sont réalisées pour comparer les niveaux de bruit actuels avec ceux attendus après la réalisation du futur échangeur. Si les études montrent la nécessité de protections complémentaires, des dispositifs adaptés seront mis en place conformément à la réglementation. La préservation de la qualité de vie des riverains constitue une priorité du projet.

→ Préservation de la faune, de la flore et des milieux naturels

La prise en compte des enjeux environnementaux constitue un élément important dans la conception du futur échangeur multimodal de Rochepinard. Des inventaires écologiques sont en cours afin d'identifier les espèces présentes et les milieux sensibles. Ces études permettent d'adapter le projet pour éviter les impacts sur les espaces les plus sensibles, réduire les effets lorsque cela est nécessaire et prévoir, si besoin, des mesures de compensation. L'objectif est d'assurer une insertion respectueuse du futur échangeur dans son environnement.

→ Protection de la ressource en eau

La protection de la ressource en eau est intégrée dès la conception du projet. Compte tenu de la proximité du Cher, des relevés et analyses sont réalisés (hydraulique locale, nature des sols, zones humides) afin d'adapter les

aménagements dès l'origine. Cette démarche permet de dimensionner correctement la gestion des eaux pluviales, de maintenir les écoulements naturels et de préserver la qualité des eaux superficielles et souterraines.



POUR ALLER + LOIN

Des études techniques et environnementales menées en amont du projet

Afin de concevoir un projet adapté aux contraintes du site et à son environnement, plusieurs études techniques sont réalisées dès les premières phases de réflexion. Elles comprennent notamment des relevés topographiques, des sondages géotechniques ainsi que des détectations de réseaux existants. Ces investigations permettent de mieux connaître le terrain, d'anticiper les contraintes techniques et d'adapter les futurs aménagements. Le projet s'appuie également sur les études de trafic et les inventaires environnementaux menés à l'échelle du secteur, ainsi que sur les données issues de l'étude environnementale conduite dans le cadre du Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) de la Porte Est Métropolitaine. Cette approche permet d'inscrire le futur échangeur dans une réflexion globale et cohérente à l'échelle du territoire.



03. LA CONCERTATION PUBLIQUE

Le cadre de la concertation

La concertation publique est une étape essentielle dans la vie d'un projet. Elle ne vise pas à présenter un projet définitif mais bien à partager un programme encore en phase d'étude, à expliquer les choix envisagés et à écouter les habitants. Son rôle est double : informer et associer le public le plus en amont possible, afin que le projet final réponde réellement aux besoins du territoire.

→ La concertation : une démarche encadrée par la loi

La concertation publique relative au projet de création de l'échangeur multimodal de Rochepinard sur l'autoroute A10, sur les communes de Saint-Pierre-des-Corps et de Tours, est organisée selon les objectifs et les modalités fixés par l'arrêté préfectoral n° DECAT/BE/26-48 du 6 octobre 2026.

Elle est définie par :

- le **Code de l'urbanisme** (articles L. 103-2 à L. 103-6 et R. 103-1),
- le **Code de l'environnement** (articles L. 121-15-1 à L. 121-21).

Les objectifs de la concertation

La concertation poursuit trois objectifs simples, qui structurent l'ensemble de la démarche :



→ Informer

Mettre à disposition du public des **informations claires, pédagogiques et transparentes sur le projet** : son contexte, ses enjeux, ses bénéfices attendus et les étapes à venir. **L'objectif est de permettre à chacun de comprendre les aménagements envisagés et les besoins auxquels ils doivent répondre.**



→ Échanger

Recueillir les attentes, les idées et les réflexions du public sur les mobilités, les correspondances, les usages, l'environnement, l'insertion des projets et le cadre de vie. Ces observations permettront de mieux connaître les besoins du territoire et d'alimenter la poursuite des études.



→ Contribuer

Offrir à chacun la **possibilité d'exprimer son point de vue**, de poser une question ou de formuler une proposition lors des permanences, sur les registres papier, en ligne ou par courrier électronique. Toutes les contributions seront analysées. Les principaux enseignements qui en ressortiront seront présentés dans les bilans de concertation.

Ce dossier de concertation, ainsi que l'ensemble des outils d'information mis à disposition du public (en ligne et dans les lieux d'accueil), s'inscrivent dans une démarche collaborative que VINCI Autoroutes et Tours Métropole Val de Loire ont souhaité la plus ouverte et participative possible.

Une démarche de concertation préalable

Dès la phase d'études, VINCI Autoroutes a engagé des échanges préalables avec des acteurs concernés par le projet d'échangeur multimodal de Rochepinard.

Cette démarche a notamment permis de rencontrer et d'associer :

- les **élus**, les **collectivités territoriales**, les **services de l'État** ou encore le **Syndicat des Mobilités de Touraine**, pour partager les enjeux du projet et recueillir leurs premières attentes ;
- les **acteurs économiques locaux**, afin de comprendre leurs besoins en matière de mobilité, d'accessibilité et de fonctionnement du territoire ;
- les **riverains** et les **usagers**, directement concernés par les déplacements quotidiens et l'évolution des mobilités.

Les dispositifs d'information



UN DOSSIER DE CONCERTATION

Le présent dossier est mis à disposition :

- sur le site internet www.vinci-autoroutes.com ;
- au siège de Tours Métropole Val de Loire ;
- dans les mairies de Tours et de Saint-Pierre-des-Corps ;
- lors des permanences du projet organisées à Tours et Saint-Pierre-des-Corps.

Il présente le projet, ses motivations, ses enjeux humains et environnementaux, ainsi que les thématiques soumises à la concertation.



UNE PLAQUETTE DE PRÉSENTATION DES PROJETS DE L'AUTOROUTE BAS CARBONE

Ce document synthétique permet de comprendre :

- la cohérence entre les différents projets ;
- leur contribution au système global des mobilités.



UN DISPOSITIF D'INFORMATION EN LIGNE

Les informations relatives au projet sont consultables sur les sites internet :

www.vinci-autoroutes.com/fr/chantiers/echangeur-multimodal-de-rochepinard-a10
www.indre-et-loire.gouv.fr
www.tours-metropole.fr



UNE PRÉSENCE CONTINUE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Les informations clés sont relayées régulièrement sur les réseaux sociaux (Facebook, X/Twitter, LinkedIn) de Tours Métropole Val de Loire, VINCI Autoroutes et de la collectivité concernée.

Ces publications permettent d'atteindre un large public et de rappeler en temps réel les rendez-vous de la concertation.



Jeudi 19 novembre
de 18h à 20h

Salle des fêtes
Saint-Pierre-des-Corps

Jeudi 26 novembre
de 18h30 à 20h30

Ancien préau de l'école Flaubert
3, allée de Lombardie
Tours

UN TEMPS D'ÉCHANGES AVEC LE PUBLIC

Deux permanences seront organisées à Saint-Pierre-des-Corps et à Tours afin de permettre au public de :

- rencontrer l'équipe en charge du projet,
- de poser des questions,
- et d'exprimer un avis directement.

Les dispositifs de concertation

Pendant la concertation publique, organisée du 02 novembre au 15 décembre 2026, plusieurs outils sont mis en place pour permettre au public de s'informer, d'échanger et de donner son avis sur le projet d'échangeur de Rochepinard, sur l'A10.



DES REGISTRES PAPIER À COMPLÉTER EN MAIRIE

Des registres sont mis à disposition pour recueillir les avis et contributions :

- à la mairie de Tours, 3, rue des Minimes 37000 Tours - du lundi au jeudi de 8h30 à 17h et le vendredi de 8h30 à 16h30.
- à la mairie de Saint-Pierre-des-Corps, 34, avenue de la République 37700 Saint-Pierre-des-Corps - les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h et le jeudi de 8h30 à 12h30.
- au siège de Tours Métropole Val de Loire, 60, avenue Marcel Dassault à Tours - du lundi au vendredi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Chacun peut y déposer une remarque, une question ou une proposition.



UN REGISTRE NUMÉRIQUE

Un registre dématérialisé est accessible en ligne pendant toute la durée de la concertation.

Cette plateforme participative permet de :

- déposer son avis en quelques clics.

<https://www.registre-numerique.fr/a10-echangeur-multimodal-rochepinard>



VIA LE SITE INTERNET VINCI AUTOROUTES



UNE ADRESSE MAIL

Une adresse électronique spécifique est mise en place pour recueillir les questions et contributions. Elle permet à chacun de transmettre librement ses remarques, en complément des registres.

a10-echangeur-multimodal-rochepinard@mail.registre-numerique.fr



PAR COURRIER

Les avis et propositions peuvent également être adressés par courrier postal à la préfecture d'Indre-et-Loire : 15, rue Bernard Palissy, 37925 Tours Cedex 9.



DONNEZ VOTRE AVIS !

Du 02 novembre au 15 décembre 2026, la concertation publique est l'occasion de mieux comprendre vos besoins, vos attentes et vos habitudes de déplacement. Vos contributions permettront d'enrichir les études en cours et d'accompagner la conception du futur échangeur multimodal de Rochepinard.

Vous pouvez répondre à une ou plusieurs questions ci-dessous ou faire une contribution libre.

1.

Quels aménagements ou services vous sembleraient les plus utiles pour faciliter vos déplacements quotidiens autour du futur échangeur ?

2.

Comment imaginez-vous vos correspondances entre voiture, covoiturage, transports collectifs, vélo ou futurs cars express sur autoroute ?

3.

Quels moyens d'information vous sembleraient les plus adaptés pour suivre l'avancement du projet et être informés pendant la phase de travaux ?

4.

Quels points vous paraissent importants à prendre en compte pour que le projet s'intègre bien dans son environnement ?

Et après ?

Le bilan de la concertation

À l'issue de la concertation publique, l'ensemble des contributions recueillies sera analysé. Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, **un bilan de la concertation sera ensuite établi.**

Ce document présentera les modalités de la concertation, les principaux enseignements issus des contributions du public ainsi que les suites données à ces observations dans la poursuite du projet.

Les avis et propositions exprimés au cours de la concertation contribueront à enrichir les études en cours et à accompagner la conception du futur échangeur multimodal de Rochepinard.

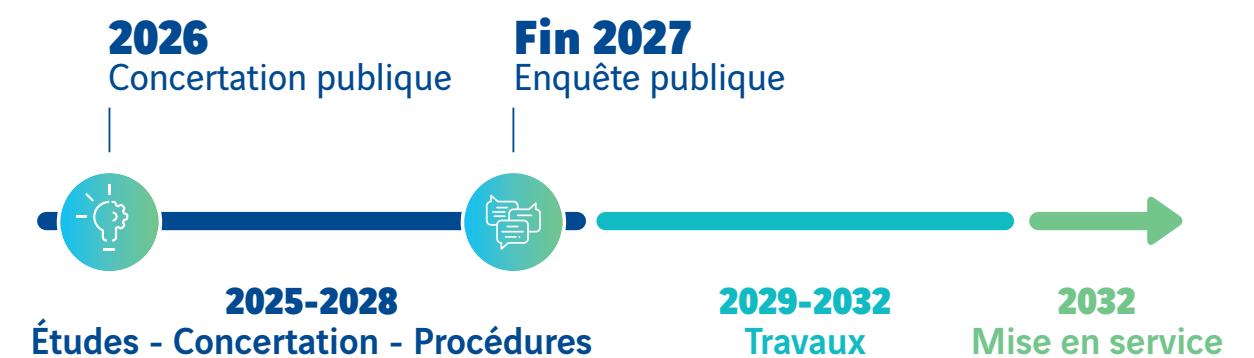
Conformément au Code de l'urbanisme, ce bilan sera rendu public et joint au dossier soumis à l'enquête publique. Lorsque la concertation relève également des dispositions du Code de l'environnement, elle porte notamment sur l'opportunité du projet, ses objectifs, ses caractéristiques principales, ses impacts sur l'environnement ainsi que les solutions alternatives envisagées, conformément au Code de l'environnement.

Les prochaines étapes du projet

À la lumière des enseignements de la concertation publique, le projet poursuivra sa maturation. Les études techniques, environnementales et réglementaires seront approfondies afin de préciser les caractéristiques du futur échangeur multimodal de Rochepinard et de poursuivre son intégration dans le territoire.

La prochaine grande étape réglementaire sera **l'enquête publique**, envisagée au second semestre 2027. Elle constituera **un nouveau temps d'information et d'expression du public** avant que le projet ne soit soumis à l'appréciation des services de l'État et à la décision du préfet d'Indre-et-Loire.

Sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires, les travaux pourront ensuite être engagés selon le calendrier prévisionnel du projet, avec une mise en service envisagée à l'horizon 2032.





PROJETS DE
**L'AUTOROUTE
BAS CARBONE**
EN **TOURAINE**



MOBILITÉ



**INFORMEZ-VOUS
ET DONNEZ VOTRE AVIS !**



VINCI Autoroutes

Direction de la Maîtrise d'Ouvrage
1973 boulevard de la Défense
Bâtiment HYDRA, CS-10268
92757 - Nanterre Cedex

vinci-autoroutes.com